



Indemnités chômage en france après licenciement en suède

Par **princesskantarell**, le **09/06/2010 à 10:00**

Bonjour à tous,
J'espère être dans la bonne catégorie.
- Je vis en Suède où je travaille depuis de nombreuses années.
- Je serai bientôt licencié avec droit aux indemnités chômage.
- J'ai passé la cinquantaine (pas de droits ouverts à la retraite) et j'ai décidé de rentrer en France où je pense monter une entreprise.
Ma question :
- Serai-je indemnisé en France par les Assedic pour la période couvrant le moment où j'arrive et le moment où j'aurai monté mon entreprise ?
Merci

Par **chris_idv**, le **10/06/2010 à 10:58**

Bonjour,
Non: vous avez cotisé en Suède, mais pas en France.
A partir du moment où vous n'avez pas cotisé en France les ASSEDICS ne vous indemniseront pas.
Cordialement,

Par **jenaimepaslacensure**, le **12/06/2010 à 07:11**

Bonjour,
Je ne suis pas d'accord avec la réponse de chris-idv,
En attendant de monter son entreprise Princesskantarel peut bénéficier d'une allocation temporaire d'attente
VOIR :
LIEN :
[http://info.assedic.fr/unijuridis/index.php?adresse=%2Fntc%2FDemandeurs%20demploi%2FSituations%](http://info.assedic.fr/unijuridis/index.php?adresse=%2Fntc%2FDemandeurs%20demploi%2FSituations%2F)

Par **princesskantarell**, le **12/06/2010** à **11:51**

Merci beaucoup pour les réponses et particulièrement pour le lien que je vais étudier de près.